

Département du Doubs  
Arrondissement de Besançon  
Canton de Saint-Vit

Commune de Villers-Buzon

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025 à 19h00

Salle de la mairie

<b>Date de convocation : 06/05/2025</b> <b>Date d'affichage : 06/05/2025</b>	<b>Nombre de conseillers : 10</b> <b>Nombre de votants :</b> <b>Nombre de procurations :</b>
<i>L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 6 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Boris DOUBEY, maire.</i>	<b>Présents :</b> Boris DOUBEY, Jennifer BAUD, Régis ROUSSEL, Alain MONNOT-PICARD, Solange DOUBEY, Adeline DUMETIER, Julien VUILLIER, Philippe RONDOT <b>Procuration :</b> Chantal BIZE à Solange DOUBEY
<b>Secrétaire de séance :</b> Jennifer BAUD	<b>Absente excusée :</b> Chantal BIZE <b>Absente :</b> Agnès GARNIER

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19h00)

#### 1 Approbation compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### 2 Modification budgétaire D 2025-17

Afin de pouvoir régler le SYDED pour les travaux d'enfouissement de réseaux secs rue des Vignes, il convient de procéder à une modification budgétaire aux comptes suivants :

- 2152/62	- 197 722
- 615231	- 13 124
- 204182	+ 104 493
- 21538	+ 44 110
- 20422	+ 49 119
- 657358	+ 13 124

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification

<b>Vote pour : 9</b> (dont 1 procuration)	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	------------------------	-----------------------

<b>3 Bail MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)</b>
--

<b>D 2025-18</b>
------------------

L'ancienne école maternelle a été mise à disposition gratuitement à l'association Haut comme Trois Pommes au moyen d'une convention signée le 4 mars 2024 avec effet immédiat. Cette convention, dans son article 4 prévoit un loyer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Un contrat de location a été établi sur lequel il convient maintenant de définir le montant du loyer. Parallèlement, il conviendra d'établir un état des lieux des locaux. Après en avoir délibéré (sans la présence de Mme BAUD directement concernée), le conseil municipal décide de fixer le loyer mensuel à la somme de 300 € (révisable si modification des statuts de l'association). Concernant les charges, la commune règle la facture d'électricité et l'association la rembourse.

<b>Vote pour : 8</b> (dont 1 procuration)
---

<b>Vote contre : 0</b>
------------------------

<b>Abstention : 0</b>
-----------------------

<b>4 Tarif salle des fêtes</b>
--------------------------------

<b>D 2025-19</b>
------------------

Suite à un bilan effectué sur les 3 dernières années, il s'avère que les locations de la salle des fêtes ne couvrent pas les frais. Des investissements ont été faits (frigo, four, ...), et l'amortissement (sur 10 ans) de ces investissements a été pris en compte, ce qui augmente les charges.

Une étude du prix des salles alentours a été effectuée et il s'avère que le tarif de location de 200 € aux administrés est dans la moyenne basse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le tarif de location de la salle des fêtes pour les réservations à venir aux prix suivants :

- Personnes de Villers-Buzon : 250 €
- Personnes extérieures : 500 €
- Associations ou particuliers (réunion ponctuelle hors week-end) : 80 €
- Soirée de Nouvel An pour les personnes de Villers-Buzon : 250 €
- Location Vitabri aux personnes de Villers-Buzon : 50 € (caution de 1 000 €)

<b>Vote pour : 9</b> (dont 1 procuration)
---

<b>Vote contre : 0</b>
------------------------

<b>Abstention : 0</b>
-----------------------

<b>5 Projet SCOT et PLU</b>
-----------------------------

<b>D 2025-20</b>
------------------

La CCVM contribue au projet SCoT sur les volets suivants :

- Objectifs de production de logements
- Les besoins fonciers ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)

A cet effet, il a été demandé aux communes membres de transmettre leurs projets d'évolutions.

La commune a estimé un nombre de logements à venir de 44 et un besoin foncier en ENAF de 2.7 Ha.

Afin de pouvoir respecter ces objectifs, il convient de procéder à une révision du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la révision du PLU et autorise le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

<b>Vote pour : 9</b> (dont 1 procuration)	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---	------------------------	-----------------------

<b>6</b>	<b>Questions diverses</b>
----------	---------------------------

- Devis de travaux de terrassement pour le terrain situé route de Besançon : 2 189.70 €
- Luminaire au niveau du 10 rue des Grandes Planches ne fonctionne plus, voir pour réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h10.

<b>Récapitulatif des délibérations prises en séance du 15 mai 2025</b>		
<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
<b>D 2025-17</b>	<b>Modification budgétaire</b>	<b>1</b>
<b>D 2025-18</b>	<b>Bal MAM (Maison d'Assistants Maternelles)</b>	<b>2</b>
<b>D 2025-19</b>	<b>Tarif salle des fêtes</b>	<b>2</b>
<b>D 2025-20</b>	<b>Projet SCOT et PLU</b>	<b>2-3</b>